

système scolaire depuis l'immigration des loges maçonniques et les tentatives d'établissement d'une Ligue de l'Enseignement en notre pays.

LES DROITS DES PARENTS

Quant aux principes généraux, nous nous bornons pour aujourd'hui à affirmer notre foi et notre soumission absolues aux enseignements de l'Église catholique romaine. Avec elle, s'exprimant par la bouche de l'immortel Léon XIII, nous croyons « que c'est *aux parents* qu'il appartient en vertu du droit naturel « d'élever ceux auxquels ils ont donné le jour. Ils ont le droit « de voir dans quelles institutions seront élevés leurs enfants, « quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de « morale. C'est un droit inhérent à la puissance paternelle. » Ailleurs : « Les catholiques doivent avant tout faire en sorte « que dans l'enseignement de la jeunesse on respecte et on con- « serve les *droits des parents et ceux de l'Église* ».

LES DROITS DE L'ÉGLISE

D'autre part, l'Église a le droit d'enseigner. Cette mission, elle la tient de celui qui a dit à ses apôtres : « Allez et enseignez toutes les nations, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé ».

L'Église a non seulement le droit d'enseigner sa doctrine, sa morale et ses dogmes, elle a encore celui de *surveiller les écoles* et de voir à ce que dans *l'enseignement profane, dans les livres* mis à la disposition des élèves, dans *les programmes d'études* il ne se glisse quoi que ce soit contraire à la doctrine catholique.

« Il est, dit Léon XIII, souverainement injuste d'exclure « du domaine des lettres et des sciences l'autorité de l'Église « catholique ». Avant lui, Pie IX parlant de l'école primaire avait écrit : « Les écoles populaires sont principalement établies « en vue de donner au peuple un enseignement religieux ; c'est « pourquoi l'Église a toujours revendiqué le droit de veiller sur « ces établissements avec plus de souci encore que sur les autres « et de les entourer de toute sa sollicitude. Ceux qui prétendent « que l'Église doit abdiquer son pouvoir modérateur sur les écoles